Programme des Nations Unies pour le Développement

**PROJET CONJOINT APPUI A LA COUR PENALE SPECIALE**

|  |
| --- |
| **TERMES DE REFERENCE** **RETRAITE DU PROJET CONJOINT D’APPUI A LA COUR PENALE SPECIALE****Jeudi 27 Juin 2019** |

**I. Contexte**

La République centrafricaine (RCA) a été marquée par un violent conflit qui a entrainé des milliers de morts et d’immenses déplacements des populations.

En 2014, les autorités nationales ont décidé de créer une nouvelle juridiction dans l’ordre judiciaire national : la Cour Pénale Spéciale (CPS). Elle est destinée à enquêter, poursuivre et juger les violations graves des droits humains, y compris les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre. La loi portant création de la CPS, dont l’existence est prévue pour une durée de 5 ans, avec possibilité de renouvellement, a été votée par le parlement et promulguée en juin 2015.

L’originalité de la CPS est qu’elle présente une composition mixte, avec la présence aussi bien de magistrats nationaux qu’internationaux en son sein. Rendre les auteurs de graves violations responsables de leurs actes sera une première dans le pays et apportera une contribution importante à la paix et à la sécurité.

Pour atteindre les objectifs qu’elle poursuit en matière de promotion de l’Etat de Droit en RCA, les Nations Unies apportent leur soutien à la CPS à travers le Global Focal Point pour la police, la justice et les affaires pénitentiaires (GFP) et la mise en œuvre du projet conjoint PNUD-MINUSCA d’appui à la CPS dont le document du projet a été signé le 26 août 2016 par les autorités nationales centrafricaines et les Nations Unies.

Une première évaluation du projet a été réalisée par l’Equipe internationale de conseil au secteur de la sécurité (ISSAT) du 28 juillet au 11 août 2018. Cette évaluation couvre la période de mise en œuvre des activités du projet allant du 26 août 2016 au 30 Juin 2018.

A l’issue de cette évaluation des recommandations pertinentes ont été formulées entre autres l’organisation d’une retraite stratégique afin de réviser la théorie du changement commune aux partenaires du projet, une stratégie d’intervention commune et une approche commune de la mise en œuvre des activités.

Afin de répondre à cette observation, une retraite réunissant les parties prenantes du projet conjoint d’appui à la CPS sera organisée.

II. Objectif général

Développer une approche stratégique commune de mise en œuvre du projet et de réfléchir sur les actions phares de la deuxième phase du projet.

**III. Objectifs spécifiques**

* Faire un état de lieu de la mise en œuvre du projet ;
* S’imprégner des leçons apprises, des contraintes de la mise en œuvre du projet et proposer des solutions ;
* Proposer une stratégie d’intervention commune et une approche commune de la mise en œuvre des activités
* Présenter brièvement les conclusions de la mission GFP ;
* Approfondir les réflexions sur les résultats stratégiques pour la nouvelle phase du Projet qui démarre en 2020 ;
* Recueillir les informations nécessaires à la révision de la théorie de changement ;
* Elaborer une feuille de route pour l’élaboration du document de projet pour la deuxième phase du projet ;
* Formuler des recommandations pour la suite du projet.

Cette contribution sera la somme d’une réflexion collective et prospective, qui débouchera sur la formulation de la réponse du projet face aux principaux défis à relever au cours de la finalisation de mise en œuvre du projet et de sa nouvelle phase.

**III. Méthodologie**

La retraite va se dérouler sous forme de plénières avec des présentations faites par les divers intervenants du projet suivies de débats, des brainstorming et des travaux de groupes suivis de restitution en plénière. Un facilitateur sera identifié pour la conduite des travaux.

. Un compte rendu sera partagé à tous les participants à la retraire.

**IV. Participants**

* Ministère de la justice
* Ministère de l’intérieur
* Ministère du plan
* Cour Pénale Spéciale
* MINUSCA
* ONUDC
* ONU Femmes
* UNV
* PNUD
* Coalition pour la CPS
* Barreau
* OSC
* ASF
* Délégation de l’Union Européenne
* Ambassade de France
* Ambassade des Etats Unis

**IV. Date et lieu**

Date : Jeudi 27 Juin 2019, de 10h30 à 15h 00,

Lieu : Salle de réunion, PNUD.

**VI-Documentation de base**

* Plan de mise en œuvre des recommandations de l’évaluation à mi-parcours du projet ;
* Document de projet ;
* Rapport de l’évaluation à mi-parcours ;
* Comptes rendus des Comités techniques et de pilotage
* Plan de Travail Annuel 2019 du projet appui à la CPS ;
* Loi organique sur la CPS.
* Le rapport sommaire de la mission GFP

**VII - Projet d’agenda**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Heure**  | **Thème** | **Durée** | **Responsable** |
| 9h : 00 | Mise en place terminée | 15’ | Chargé Adm & Fin Projet CPS |
| 9h :45 | Objectif de la retraite et des résultats attendus (Les participants connaissent les objectifs et les résultats attendus de la retraite) | 10’ | CTP projet appui à la CPS |
| 10h : 00 | Mot de Bienvenue  | 5’ | Chargé de Programme PNUD/Gouvernance |
| 10h : 05 | Ouverture de la Séance | 5’  | RR/PNUD |
| 10h : 10  | Travaux en groupe* Groupe 1. Leçons apprises & contraintes de mise en œuvre du projet/ Révision de la théorie de changement.
* Groupe 2. Recommandations de la mission GFP/recommandations pour la suite du projet 1.
* Groupe 3. Axes d’intervention, résultats stratégiques, gouvernance du projet de la deuxième phase, feuille de route pour l’élaboration du document de projet pour la deuxième phase du projet.
 | 1h50’ | Modérateur : Spécialiste de suivi et évaluation Modératrice : CTP Etat de droit/PNUD Modérateur : Chef Unité appui à la CPS/MINUSCA |
| 12h : 00  | Restitution Groupe 1 / Echanges  | 60’ | Rapporteur Groupe 1 |
| 13h 00’ | Restitution Groupe 2 / Echanges | 60’ |  Rapporteur Groupe 2 |
| 14h 00 | Pause-déjeuner | 1h00 |  |
| 15h 00 | Restitution Groupe 3 / Echanges  | 60’ | Rapporteur Groupe 3 |
| 16h 00 | Considérations finales | 15’ |  |
| 16h15’ | Fin de la retraite |  |  |

**Modération :** Gaston A.

**Secrétariat technique :** Frederic, Bienfait M., Nelly M.et Masiala M.